

Payroll Tax - Reduced Tax Rate Return
Impôt sur la paye - Déclaration - Taux d'imposition réduit

Manitoba Finance Finances Manitoba



RETURN PERIOD / PÉRIODE DE DÉCLARATION

DUE DATE / DATE D'ÉCHÉANCE

ACCOUNT NUMBER / NUMÉRO DE COMPTE

SECTION 1 / PARTIE 1 SEE REVERSE FOR INSTRUCTIONS VOIR LES INSTRUCTIONS AU VERSO.		TAX CALCULATION / CALCUL DE L'IMPÔT		SECTION 2 / PARTIE 2 COMPLETE ONLY IF BOX "C" IS GREATER THAN \$ 2,000,000 REPLIR SEULEMENT SI LE MONTANT DE LA CASE « C » EST SUPÉRIEUR À 2 000 000 \$	
TOTAL PAYROLL REPORTED TO PAYE TOTALE DÉCLARÉE AU	A			PAYROLL SUBJECT TO TAX (FROM BOX "C" - SECTION "1") PAYE SOUMISE À L'IMPÔT (MONTANT DE LA CASE (C), PARTIE (1))	
PAYROLL FOR / PAYE POUR	B	+		MULTIPLY BY FULL TAX RATE MULTIPLIER PAR LE TAUX COMPLET DE L'IMPÔT	X
(ENTER ALSO IN BOX "1" OF RETURN BELOW) INSCRIRE AUSSI DANS LA CASE "1" DE LA DÉCLARATION CI-DESSOUS)				TAX PAYABLE ON TOTAL PAYROLL REPORTED (ENTER IN SECTION "3") IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE TOTALE DÉCLARÉE (INSCRIRE DANS LA PARTIE (3) .)	E =
TOTAL PAYROLL YEAR-TO-DATE (A + B) (IF BOX "C" IS GREATER THAN \$ 2,000,000 COMPLETE SECTION 2.) PAYE TOTALE DE L'ANNÉE À CE JOUR (A + B) (SI LE MONTANT DE LA CASE « C » EST SUPÉRIEUR À 2,000,000 \$ - COMPLÉTER LA PARTIE (2))	C	=		SECTION 3 / PARTIE 3	
DEDUCT: THRESHOLD EXEMPTION FOR REDUCED RATE DÉDUIRE : SEUIL D'EXEMPTION POUR LE TAUX RÉDUIT		-		TAX PAYABLE ON TOTAL PAYROLL REPORTED (FROM EITHER BOX "D" - SECTION "1" OR BOX "E" - SECTION "2" .) IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE TOTALE DÉCLARÉE (MONTANT DE LA CASE (D), PARTIE (1)) (OU DE LA CASE (E), PARTIE (2))	
PAYROLL SUBJECT TO TAX (IF NEGATIVE, ENTER "0" .) PAYE SOUMISE À L'IMPÔT (SI LE SOLDE EST NÉGATIF, INSCRIRE (0) .)		=		DEDUCT: TOTAL TAX PAYABLE ON PREVIOUSLY REPORTED PAYROLL DÉDUIRE : TOTAL DE L'IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE DÉCLARÉE ANTERIEUREMENT	
MULTIPLY BY NOTCH TAX RATE MULTIPLIER PAR LE TAUX D'IMPOSITION RAJUSTÉ		X		FOR THE CALENDAR YEAR POUR L'ANNÉE CIVILE	-
TAX PAYABLE ON TOTAL PAYROLL REPORTED (ENTER IN SECTION "3") IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE TOTALE DÉCLARÉE (INSCRIRE DANS LA PARTIE (3) .)	D	=		TAX PAYABLE ON THIS RETURN (ENTER IN BOX "2" OF RETURN BELOW) IMPÔT À PAYER POUR CETTE DÉCLARATION-CI (INSCRIRE DANS LA CASE (2) DE LA DÉCLARATION, CI-DESSOUS)	F =

AMOUNT REMITTED / MONTANT PAYÉ

LAST MONTH / LE MOIS DERNIER

MG 15345 REV. 06/2004
GM 15345 REV. 06/2004

DETACH HERE
DÉTACHEZ ICI.

RETAIN THIS PORTION FOR YOUR RECORDS. RETURN BOTTOM PORTION WITH YOUR REMITTANCE.
CONSERVEZ CETTE PARTIE DANS VOS DOSSIERS. ENVOYEZ LE COUPON CI-DESSOUS AVEC VOTRE VERSEMENT.

DETACH HERE
DÉTACHEZ ICI.

Payroll Tax - Reduced Tax Rate Return
Impôt sur la paye - Déclaration - Taux d'imposition réduit

Manitoba Finance Finances Manitoba



RETURN PERIOD / PÉRIODE DE DÉCLARATION

DUE DATE / DATE D'ÉCHÉANCE

ACCOUNT NUMBER / NUMÉRO DE COMPTE

1. GROSS PAYROLL INCLUDING BENEFITS (FROM BOX "B" ABOVE) PAYE BRUTE INCL. LES AVANTAGES MONTANT DE LA CASE "B" CI-DESSUS		2. TAX PAYABLE (FROM BOX "F" ABOVE) IMPÔT À PAYER MONTANT DE LA CASE - F - CI-DESSUS	
		3. OUTSTANDING BALANCE INCLUDING INTEREST SOLDE À PAYER INCL. LES INTÉRÊTS	
		4. AMOUNT DUE MONTANT DÙ	

CERTIFICATION / ATTESTATION
TO THE BEST OF MY KNOWLEDGE OR BELIEF THE STATEMENTS ON THIS RETURN ARE CERTIFIED TO BE CORRECT.

J'ATTESTE, POUR AUTANT QUE JE SACHE, QUE LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS DANS CETTE DÉCLARATION SONT EXACTS.
PAYABLE AT MOST FINANCIAL INSTITUTIONS IN CANADA
PAYABLE DANS LA PLUSPART DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS AU CANADA

Signature _____

TO AVOID PENALTIES AND INTEREST, THIS RETURN MUST BE FILED AND PAID BY THE DUE DATE SHOWN.

* PAYMENT - THE AMOUNT DUE SHOULD BE PAID BY CHEQUE OR MONEY ORDER PAYABLE TO THE MINISTER OF FINANCE - MANITOBA.

* PAIEMENT - LE MONTANT DÙ DOIT ÊTRE PAYÉ PAR CHEQUE OU MANDAT FAIT À L'ORDRE DU MINISTRE DES FINANCES DU MANITOBA.
POUR ÉVITER TOUTE PÉNALITÉ ET TOUT INTÉRÊT, DÉPOSER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ET VOTRE PAIEMENT AU PLUS TARD À LA DATE D'ÉCHÉANCE INDICUÉE.

1 8 7 7 6 8 8 9 0 0 1

96

Please fill in the ACCOUNT NUMBER and RETURN PERIOD prior to filing this replacement return at one of our offices. This return CANNOT be filed at a financial institution.
S-V-P indiquez votre NUMÉRO DE COMPTE la PÉRIODE DE DÉCLARATION avant de déposer la présente déclaration à un de nos bureaux. Cette déclaration de remplacement NE PEUT PAS être déposée à un établissement financier.

INSTRUCTIONS TO EMPLOYERS

A review of your account indicates that for the previous calendar year, your Annual Gross payroll was between \$1,000,000. and \$2,000,000. As a result, you will not be required to pay the Payroll Tax during the current calendar year until your Gross payroll exceeds \$1,000,000.

Please follow the instructions below for completing the Reduced Tax Rate Return.

SECTION 1 - Tax Calculation at Reduced Rate

1. Total Payroll Reported to date (Box "A") for the calendar year will be printed on your Return by this Branch.
2. Enter the total payroll (including benefits) for the month in Box "B". Enter this amount also in Box "1" of the Return.
3. Add Box "A" and Box "B" giving Box "C". If Box "C" is greater than \$2,000,000., complete Section 2. **DO NOT COMPLETE THE BALANCE OF SECTION 1 IF BOX "C" IS GREATER THAN \$2,000,000.**
4. Deduct the threshold exemption of \$1,000,000. If the resulting amount is less than zero, enter zero.
5. Multiply the resulting amount by the notch tax rate of 4.3%.
6. Enter the amount from Box "D" in the field indicated in Section "3".

SECTION 2 - Tax Calculation at Full Rate

1. Enter the amount from Box "C" in the field indicated in Section 2.
2. Multiply this amount by the full tax rate of 2.15%.
3. Enter the resulting amount in the field indicated in Section 3.

SECTION 3 - Tax Calculation for Current Month Amount Payable

1. Enter the amount from EITHER Box "D" - Section 1 OR Box "E" Section 2.
2. Deduct Total Tax Payable from previously reported payrolls for the calendar year.
NOTE: This amount will be printed on your Return by this Branch.
3. Enter the resulting Tax Payable for the current Return (Box "F") in Box "2" of the Return.

RETURN

1. Enter Gross Payroll (including benefits) (Box "1") from Box "B" of the Tax Calculation.
2. Enter Tax Payable (Box "2") from Box "F" of the Tax Calculation.
3. Add / subtract (as indicated) outstanding balance (Box "3").
4. Enclose a cheque for the Amount Due, payable to the Minister of Finance (Manitoba) and send the bottom portion of the Return with payment (if required) in the enclosed self-addressed return envelope.

NOTES:

1. Late payment is subject to a penalty of 10% of the unpaid tax at the due date.
2. In addition to any penalties for late payments, all outstanding debts are subject to interest calculated and compounded monthly at the rate prescribed by regulation under the Financial Administration Act.

Additional Taxation Information may be obtained from:

Winnipeg Office
Manitoba Finance - Taxation Division
101 - 401 York Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0P8
Telephone: General Office: (204) 945-6444
Tax inquiries and interpretations: (204) 945-5603
Toll Free in Manitoba: 1-800-782-0318
Fax: (204) 945-4480
E-mail: MBtax@gov.mb.ca
Web Site: www.gov.mb.ca/finance/taxation

Westman Regional Office
Manitoba Finance - Taxation Division
349,340 - 9th Street,
Brandon, Manitoba R7A 6C2
Telephone: (204) 726-6153
Toll Free in Manitoba: 1-800-275-9290
Fax: (204) 726-6763

INSTRUCTIONS AUX EMPLOYEURS

Un examen de votre compte indique que, pour l'année civile précédente, votre paye brute annuelle se situait entre 1 000 000 \$ et 2 000 000 \$. Pour cette raison, vous n'aurez pas à payer l'impôt sur la paye durant l'année civile en cours jusqu'à ce que votre paye brute excède 1 000 000 \$.

Veillez suivre les instructions ci-dessous pour remplir votre déclaration de taux d'imposition réduit.

PARTIE 1 - Calcul de l'impôt au taux réduit

1. La paye totale déclarée à ce jour (case « A ») pour l'année civile sera imprimée sur votre déclaration par la Division des taxes.
2. Inscrivez la paye totale (incluant les avantages) pour le mois dans la case « B ». Inscrivez aussi ce montant dans la case « 1 » de votre déclaration.
3. Additionnez les montants des cases « A » et « B » pour obtenir le montant à inscrire dans la case « C ». Si le montant de la case « C » est supérieur à 2 000 000 \$, remplissez la partie 2. **NE REMPLISSEZ PAS LE RESTE DE LA PARTIE 1 SI LE MONTANT DE LA CASE « C » EST SUPÉRIEUR À 2 000 000 \$.**
4. Déduisez le seuil d'exemption de 1 000 000 \$. Si le montant qui résulte de cette opération est inférieur à zéro, inscrivez zéro.
5. Multipliez le montant qui résulte de cette opération par le taux d'imposition rajusté, soit 4,3%.
6. Inscrivez le montant de la case « D » dans l'espace indiqué dans la partie « 3 ».

PARTIE 2 - Calcul de l'impôt au taux complet

1. Inscrivez le montant de la case « C » dans l'espace indiqué dans la partie 2.
2. Multipliez ce montant par le taux d'imposition complet, soit 2,15%.
3. Inscrivez le montant qui résulte de cette opération dans l'espace indiqué dans la partie 3.

PARTIE 3 - Calcul de l'impôt pour le mois courant

1. Inscrivez le montant de la case « D », partie 1 OU de la case « E », partie 2.
2. Déduisez le total de l'impôt à payer sur la paye déclarée antérieurement pour l'année civile.
REMARQUE : La Division des taxes imprimera ce montant sur votre déclaration.
3. Inscrivez le montant de l'impôt à payer pour la présente déclaration (case « F ») dans la case « 2 » de la déclaration.

DÉCLARATION

1. Inscrivez la paye brute (incluant les avantages) (case « 1 ») telle qu'elle figure dans la case « B » du calcul de l'impôt.
2. Inscrivez le montant de l'impôt à payer (case « 2 »), tel qu'il figure dans la case « F » du calcul de l'impôt.
3. Additionnez ou soustrayez (tel qu'il est indiqué) le solde impayé (case « 3 »).
4. Joignez un chèque correspondant au montant à payer (si nécessaire), fait à l'ordre du ministre des Finances (Manitoba), au coupon au bas du formulaire, et faites-nous parvenir le tout dans l'enveloppe-réponse.

NOTES:

1. Tout paiement en retard peut entraîner une pénalité qui correspond à 10% de l'impôt impayé à la date d'échéance.
2. En plus des pénalités pour les paiements en retard, toutes les créances impayées sont assujetties à un intérêt calculé et composé mensuellement au taux prescrit par le règlement pris en application de la loi sur la Gestion des Finances Publiques.

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires au sujet de la taxe aux endroits suivants :

Bureau de Winnipeg
Finances Manitoba - Division des taxes
401, avenue York, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Téléphone : (Bureau général) : (204) 945-6444
Taxe, renseignements et interprétation : (204) 945-5603
Sans frais au Manitoba : 1-800-782-0318
Télécopieur : (204) 945-4480
Courriel : MBtax@gov.mb.ca
Site Web: www.gov.mb.ca/finance/taxation

Bureau régional de l'Ouest du Manitoba
Finances Manitoba - Division des taxes
340, 9^e Rue, bureau 349
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
Téléphone : (204) 726-6153
Sans frais au Manitoba : 1-800-275-9290
Télécopieur : (204) 726-6763